
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 mars 2022 à 19 h 30 en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et webdiffusée, sous la présidence de de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

Absences motivées :

Mme Josée Marc-Aurèle, conseillère

Mme Lucie Bisson, conseillère

La séance débute à 19 h 30.

22-138

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

22-138 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

22-139 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2022

2. ADMINISTRATION

2.1 DÉPÔT – AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

22-140 2.2 ADOPTION – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 – PLAN DE MISE EN OEUVRE – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

22-141 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – VÉLO-STATION SISE AU STATIONNEMENT INCITATIF – EXO

22-142 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RÉSILIATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE NON-CONSTRUCTION – LOT 5 542 256

22-143 2.5 DEMANDE AU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANTE – MARIAGE ET UNION CIVILE – MADAME JOSÉE MARC-AURÈLE

3. SERVICE DES FINANCES

22-144 3.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

3.2 DÉPÔT – RAPPORT DE VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES 2021

22-145 3.3 MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2022-0588-01 – CONTRAT À COMMANDES DE MICRO-ORDINATEURS, PORTABLES, SERVEURS ET TABLETTES

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

22-146 4.2 EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE PROJETS EN IMMIGRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

22-147 5.1 AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – ACHAT REGROUPEMENT DE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2021-2022

22-148 5.2 ATTRIBUTION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE POUR L'ANNÉE 2022 – PROJET SA-22-10

22-149 5.3 ATTRIBUTION DE CONTRAT - ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES À CABINE DOUBLE – PROJET SA-22-09 – FONDS DE ROULEMENT

22-150 5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

6. SERVICE DE L'URBANISME

7. SERVICE DES LOISIRS

22-151 7.1 ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2022

22-152 7.2 AUTORISATION, ENGAGEMENT ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

8. RÈGLEMENTS

22-153 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1273 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR CERTAINES SECTIONS DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH (DES RUES DE LANAUDIÈRE À MONSEIGNEUR-DE LAVAL) ET SUR UN TRONÇON DE LA RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH À LA RUE DE MAISONNEUVE) AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 650 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 650 000 \$

22-154 8.2 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉES DE 3 ÉTAGES, SELON CERTAINES CONDITIONS SPÉCIFIQUES, DANS LA ZONE A-806

9. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

22-155 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-139

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 MARS 2022

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 8 mars 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 55 000 Québécois.es reçoivent un diagnostic de cancer, cette annonce représentant un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE chaque jour, plus de 600 personnes au pays apprennent qu'elles ont un cancer;

ATTENDU QUE le cancer est la principale cause de décès au Canada, étant responsable de 28,2 % de tous les décès;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, au moins une personne de son entourage prendra le rôle de proche aidant;

ATTENDU QU'environ 40 % des cancers pourraient être évités, ceux-ci étant liés à nos modes de vie et à notre environnement, en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois.es;

ATTENDU QUE le taux de survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 % dans les dernières décennies, passant de 55 % en 1992 à environ 63 % en 2019, le tout grâce au financement de recherches novatrices et que, par conséquent, nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois.es atteints de tous types de cancer, ainsi que leurs proches, par l'entremise de la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, à la radiothérapie et aux cicatrices;

ATTENDU QUE, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois.es à tisser des liens avec les autres et à leur assurer qualité de vie et bien-être;

ATTENDU QUE la jonquille est la première fleur à éclore au printemps et qu'elle symbolise la force, le courage et l'espoir;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 continue de causer de l'isolement et de l'incertitude chez les personnes atteintes de cancer, des retards dans leurs traitements et d'empêcher plusieurs personnes à obtenir un diagnostic plus rapide, en raison du délestage dans les hôpitaux;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois.es à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

DE proclamer le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

D'encourager les Julievillois.es à appuyer généreusement la cause de la Société canadienne du cancer.

DÉPÔT – AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec est la vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités;

ATTENDU QU'en janvier 2022, la Commission municipale a annoncé des travaux d'audit concernant la transmission des rapports financiers au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après « MAMH »);

ATTENDU QUE l'objectif de ces travaux d'audit était de s'assurer que les rapports financiers des municipalités et organismes municipaux ont été transmis au MAMH conformément au délai prévu aux dispositions législatives applicables pour les exercices financiers de 2016 à 2020;

ATTENDU QUE le rapport d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers au MAMH a été transmis aux membres du conseil conformément à la demande de la Commission municipale;

ATTENDU QUE l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers, dont copie est jointe à la présente.

22-140

ADOPTION – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) en date du 12 mars 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois (3) mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adopter le rapport d'activités 2021 de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre du plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-141

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – VÉLO-STATION SISE AU STATIONNEMENT INCITATIF – EXO

ATTENDU QUE l'Agence Métropolitaine de Transport (l' « AMT »), le ministère des Transports du Québec (le « MTQ ») et la Ville de Sainte-Julie (la « Ville ») ont signé une entente le 10 juin 2013 concernant l'aménagement d'un stationnement incitatif et d'un terminus d'autobus en bordure nord de l'autoroute 20 et à proximité du chemin du Fer-à-Cheval dans la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE l'AMT et la Ville ont signé une entente le 14 novembre 2016 autorisant la construction, entre autres, d'une vélo-station au stationnement incitatif ;

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2017, le Réseau de transport métropolitain (le « RTM ») s'est substitué à l'AMT;

ATTENDU QU'en 2018, le RTM a procédé à ses frais à la construction de la vélo-station;

ATTENDU QUE subséquemment, la Ville a remboursé au RTM le coût total de la vélo-station, conformément à l'entente intervenue le 14 novembre 2016,

ATTENDU QUE le RTM a déposé le 21 juillet 2020 une demande de modification d'envergure auprès du MTQ afin que la dépense pour la construction de la vélo-station soit incluse à la demande d'autorisation finale du projet de Terminus Sainte-Julie déposée en vertu du PAGTCP;

ATTENDU QUE le 25 février 2021, le MTQ autorisait la demande de modification d'envergure présentée par le RTM;

ATTENDU QUE les coûts de la vélo-station feront l'objet d'un remboursement à la Ville par le RTM, selon les modalités du PAGTCP;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une entente intervienne entre la Ville et le RTM afin d'établir la propriété de la vélo-station, de préciser les démarches du RTM pour obtenir auprès du MTQ une aide financière pour subventionner les coûts de la vélo-station et de préciser les modalités de remboursement des coûts de la vélo-station à la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente à intervenir avec le Réseau de transport métropolitain, dont copie est jointe à la présente, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-142

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RÉSILIATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE NON-CONSTRUCTION – LOT 5 542 256

ATTENDU QUE District Sainte-Julie 173 S.E.C. est propriétaire du lot 5 542 256 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE District Sainte-Julie 173 S.E.C. désire construire un projet de développement commercial et résidentiel sur ce lot;

ATTENDU QU'une servitude a été créée sur ce lot, en faveur du lot 6 135 861 du Cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Sainte-Julie, aux termes d'un acte reçu devant M^e Georges A. Brosseau, notaire, le 30 octobre 1986, sous le numéro 1477 de ses minutes, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 199 671;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie accepte que cette servitude soit résiliée en partie, notamment en ce qui concerne la servitude de passage et de non-construction;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de résiliation de servitude à intervenir avec District Sainte-Julie 173 S.E.C. et autres, dont copie est jointe à la présente, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-143

DEMANDE AU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANTE – MARIAGE ET UNION CIVILE – MADAME JOSÉE MARC-AURÈLE

ATTENDU QUE les maires, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux, désignés par le Directeur de l'état civil, peuvent agir comme célébrants et présider des mariages et des unions civiles;

ATTENDU QUE Mme Josée Marc-Aurèle a été élue conseillère municipale à la Ville de Sainte-Julie lors de l'élection générale municipale tenue le 7 novembre 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

DE demander au Directeur de l'état civil de désigner la conseillère municipale de la Ville de Sainte-Julie, Mme Josée Marc-Aurèle, célébrante compétente pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-144

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 16 mars 2022, totalisant 1 235,45 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de quatre (4) ans, de 2023 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT – RAPPORT DE VÉRIFICATION DE L’OPTIMISATION DES RESSOURCES 2021

ATTENDU le mandat octroyé à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels de vérification de l’optimisation des ressources de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices 2021, 2022 et 2023, résolution 21-248;

ATTENDU QUE la vérification de l’optimisation des ressources de la Ville a été réalisée pour l’année 2021;

ATTENDU QUE le rapport a été reçu le 9 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport de vérification de l’optimisation des ressources 2021.

De transmettre le rapport à la Commission municipale du Québec tel que prévu par la loi.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-145

MANDAT – CENTRE D’ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D’ACHATS 2022-0588-01 – CONTRAT À COMMANDES DE MICRO-ORDINATEURS, PORTABLES, SERVEURS ET TABLETTES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition du Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) d’adhérer à un contrat d’achat regroupé de micro-ordinateurs, portables, serveurs et tablettes;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les équipements dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par le CAG;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d’achats mis en place par le CAG pour la période du 17 février 2022 au 16 août 2023;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d’acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale (1^{er} alinéa de l’article 4 ainsi que le paragraphe 1 du 1^{er} alinéa de l’article 5 de la *Loi sur le Centre d’acquisitions gouvernementales*, RLRQ, chapitre C-7.01);

QUE la Ville de Sainte-Julie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l’étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l’objectif d’assurer que ce projet d’acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage, selon le cas, à s’approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l’exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d’appel d’offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, lorsque les documents d'appel d'offres prévoient la conclusion d'un contrat à commandes ou d'un contrat à exécution sur demande avec, selon le cas, plusieurs fournisseurs, prestataires de services, à l'obligation mentionnée au paragraphe précédent auprès de tous les fournisseurs, prestataires de services retenus;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement, à ce que les biens faisant l'objet du présent projet d'acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu'ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointes à la présente.

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Simon Luu	Syndiqué	Chargé de projets remplaçant	28 mars 2022

22-146

EMBAUCHE – COORDONNATRICE DE PROJETS EN IMMIGRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU la résolution 21-559, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 23 novembre 2021;

ATTENDU QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a octroyé une aide financière à la Ville de Sainte-Julie, dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités (volet 1C)*;

ATTENDU la nécessité d'embaucher une ressource temporaire à titre de coordonnateur de projets en immigration;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 21 mars 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'embaucher Mme Jihane Karich au poste contractuel de coordonnatrice de projets en immigration à la Direction générale;

QUE l'embauche de Mme Karich à ce poste soit effective à compter du 21 mars 2022;

De ratifier le contrat d'embauche signé, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, par le directeur du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-147

AUTORISATION - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - ACHAT REGROUPÉ DE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) - SAISON 2021-2022

ATTENDU la résolution 21-430, par laquelle la Ville de Sainte-Julie a approuvé l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot G du contrat CS-20212022 concernant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacement) pour la saison 2021-2022, à la compagnie Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée pour un montant total de 226 720 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU la nécessité d'autoriser une dépense supplémentaire à ce contrat d'achat regroupé, engendrée par l'utilisation d'une plus grande quantité de sel de déglacement qu'estimée pour la saison 2021-2022, en raison des conditions climatiques;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 21 mars 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'autoriser une dépense supplémentaire de 45 344 \$, toutes taxes comprises, au lot G du contrat numéro CS-20212022 octroyé par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, à la compagnie Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, située au 755, boulevard Saint-Jean, local 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9, pour l'achat de 520 tonnes supplémentaires de sel de déglacement;

Que cette dépense supplémentaire soit assumée par la réserve pour imprévus de la Ville et que la variation budgétaire soit faite au budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-148

ATTRIBUTION DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLE POUR L'ANNÉE 2022 – PROJET SA-22-10

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des travaux d'entretien horticole pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 21 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-22-10 concernant des travaux d'entretien horticole pour l'année 2022, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil (Québec) J4N 1C7, pour un montant de 88 369,79 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 10 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-149

ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES À CABINE DOUBLE – PROJET SA-22-09 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat de deux camionnettes neuves de type « Work truck » 4X4 à cabine double;
ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 21 mars 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat numéro SA-22-09 concernant l'achat de deux camionnettes neuves de marque Chevrolet, modèle Colorado 4WT, année 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Automobiles Paillé Inc., située au 700, avenue Gilles-Villeneuve, Berthierville (Québec) J0K 1A0, pour une somme de 87 638,70 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 10 mars 2022;

D'autoriser une dépense estimée à 5 000 \$, toutes taxes comprises, pour les gyrophares, les équipements de sécurité, le lettrage et les accessoires;

QUE ces achats totalisant 84 591,48 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2023 à 2032;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison du véhicule;

D'autoriser la disposition des unités 230 et 231;

D'autoriser le directeur adjoint du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-150

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version n° 5, dont copie est jointe à la présente résolution, et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 27 mai 2020;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les provisions de coûts de travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-151

ATTRIBUTION DES ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2022

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

D'autoriser la tenue de six routes payantes pour l'année 2022 aux organismes suivants :

28 mai 2022	Groupe Scout de Sainte-Julie
13 août 2022	École de Karaté Sankudo
17 septembre 2022	Association de Ringuette Ste-Julie
15 octobre 2022	Les Fines Lames de Ste-Julie
12 novembre 2022	Club de Patinage artistique Ste-Julie
10 décembre 2022	Association du hockey mineur de Ste-Julie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-152

**AUTORISATION, ENGAGEMENT ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT
DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 –
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**

ATTENDU le programme d'aide financière *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023* du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'autoriser la signature et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023* du MCC;

De s'engager à financer le coût total du projet, y compris la portion correspondant à la subvention du MCC;

De désigner la bibliothécaire en chef à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Julie aux fins de ce projet et de l'autoriser à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-153

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1273 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR CERTAINES SECTIONS DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH (DES RUES DE LANAUDIÈRE À MONSEIGNEUR-DE LAVAL) ET SUR UN TRONÇON DE LA RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN (DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH À LA RUE DE MAISONNEUVE) AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 650 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 650 000 \$

Avis de motion est donné par M. Christian Huard

QUE le Règlement 1273 autorisant le paiement des coûts des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sur certaines sections du boulevard Saint-Joseph (des rues De Lanaudière à Monseigneur-De Laval) et sur un tronçon de la rue Samuel-De Champlain (du boulevard Saint-Joseph à la rue De Maisonneuve) ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 650 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 650 000 \$ sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1273 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-154

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER LES RÉSIDENCES UNIFAMILIALES JUMELÉES DE 3 ÉTAGES, SELON CERTAINES CONDITIONS SPÉCIFIQUES, DANS LA ZONE A-806

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'autoriser les résidences unifamiliales jumelées de 3 étages, selon certaines conditions spécifiques, dans la Zone A-806;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 22 février 2022, résolution 22-108;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze jours, soit du 2 au 16 mars 2022, conformément à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le second projet de règlement 1101-109 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser les résidences unifamiliales jumelées de 3 étages, selon certaines conditions spécifiques, dans la zone A-806;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINT 9. COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Marché des sucres** – M. Lemay rappelle que le marché des sucres aura lieu ce samedi 26 mars 2022. Il y aura au moins dix-neuf exposants agro-alimentaires, des camions de rue et de l'ambiance musicale. M. Lemay invite toute la population à venir se sucrer le bec. L'entrée est gratuite.
- **Consultation pour le futur parc de planche à roulettes (skatepark)** – M. Lemay demande aux citoyens intéressés de donner leur avis, leurs commentaires et de surveiller les outils de communication à venir pour en savoir davantage.
- **Campagne de sociofinancement pour aider l'Ukraine** – M. Lemay mentionne que la Ville de Sainte-Julie a contribué pour un montant de 7 750 \$ et a remis celui-ci à la Croix-Rouge. M. Lemay invite les citoyens à participer à la campagne de sociofinancement de la MRC de Marguerite-D'Youville. Celle-ci versera les contributions directement à la Croix-Rouge. L'objectif de la MRC est d'amasser 150 000 \$. Jusqu'à maintenant, le montant amassé est de près de 50 000 \$, et ce, une semaine après de début de la campagne.
- **Recyclage du verre, des bouchons de lièges et des crayons** – M. Lemay invite les citoyens à venir déposer ces articles aux différents endroits à l'hôtel de Ville afin de contribuer à un meilleur environnement.
- **Abris temporaires** – M. Lemay rappelle aux citoyens que la date limite pour enlever les abris temporaires est le 15 avril prochain.
- **Inscriptions aux camps de jour** – M. Lemay mentionne que les inscriptions aux camps de jour débutent le 25 avril 2022.
- **Application « Mon Sainte-Julie »** - M. Lemay demande aux citoyens de ne pas oublier de mettre à jour cette application.
- **Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises** – La MRC de Marguerite D'Youville a participé à ce programme afin de soutenir les entreprises de la région qui ont vécu des moments difficiles ces deux dernières années à cause de la pandémie. Ainsi, la MRC a soutenu 113 entreprises en leur versant au total 5,8 millions de dollars. De ces 113 entreprises, plus d'une quarantaine d'entre elles sont situées à Sainte-Julie.
- **Transport en commun EXO** – M. Lemay mentionne que la Ville a reçu plusieurs requêtes concernant les problèmes reliés au transport en commun. Lors d'une rencontre, M. Lemay a pu exprimer sa grande déception et mentionner les requêtes reçues des citoyens afin qu'EXO puisse rectifier le tir. EXO, voyant que Transdev ne serait pas en mesure de trouver de chauffeurs pour combler les besoins de main d'œuvre, a annoncé que les autobus de Fleur de Lys offriront le service de transport pour effectuer les circuits qui ne peuvent être faits par Transdev. M. Lemay invite les citoyens à informer la Ville s'ils constatent qu'il n'y a pas eu d'amélioration dans les prochaines semaines.

POINT 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Aucune communication.

POINT 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Carol Tétreault

- M. Tétreault mentionne que la MRC a changé d'entreprise pour effectuer la collecte des matières résiduelles. Cependant, cette entreprise ne réussit pas à faire la collecte dans la même journée.

M. Lemay mentionne qu'effectivement, la nouvelle entreprise, connaît aussi des difficultés et espère qu'elle s'améliorera.

- M. Tétreault demande si la Ville prévoit élargir le nombre de rues blanches pour l'hiver prochain, et ce, dans le but de diminuer la quantité de sel de déglacage.

M. Lemay mentionne qu'il y a près de 180 km de rues à déneiger. Le déglacage est priorisé sur les grandes artères et les rues collectrices. De plus, quelques rues ont été ajoutées à certains endroits, cette année, car beaucoup de véhicules y circulaient. Pour les autres rues, la Ville va tenter de mettre du sel surtout autour des coins de rue où il y a un arrêt obligatoire. Sinon, la Ville limite l'épandage de sel afin de tendre vers le concept de rue blanche.

Mme Françoise Quéhen

- Mme Quéhen mentionne qu'elle devait recevoir un courriel de la responsable du dossier d'agrandissement de la garderie située sur l'avenue Jules-Choquet. Or, elle n'a rien reçu. Elle apprécierait être au courant des derniers développements dans ce dossier afin de pouvoir y soumettre son opinion.

M. Lemay mentionne que le propriétaire a fait une demande auprès du ministère de la Famille pour augmenter le nombre de poupons. Cette demande n'a pas été acceptée, mais le propriétaire reste en discussion avec le ministère à ce sujet. Cette demande sera probablement acceptée éventuellement.

La question du stationnement, qui a déjà été une problématique, est au cœur du dossier dans notre analyse au niveau du Service de l'urbanisme. Des discussions ont lieu avec le propriétaire de la garderie, notamment concernant la possibilité de localiser les véhicules d'employés au stationnement du pavillon Thérèse-Savard-Côté pour laisser le stationnement de la garderie libre pour la clientèle. Nous regardons aussi avec lui de maintenir un espace réservé sur rue devant les limites de propriété de la garderie.

Chose certaine, il y aura des communications avec les voisins autour de la garderie pour que ceux-ci soient bien informés du projet et des solutions.

Mme « Ka So »

- Cette dame demande s'il y aura toujours un autobus pour le Cégep de Saint-Hyacinthe.

M. Lemay mentionne par l'affirmative. Ce trajet va demeurer car ce service est extrêmement populaire. Il n'est pas question d'enlever ce circuit. Il est même question de l'améliorer, car il y a des niveaux d'achalandage assez élevé à certaines périodes de la journée.

22-155

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay,
Maire

Nathalie Deschesnes,
Greffière